




Compte-rendu de la réunion CHSCT supplémentaire du 2 mars 2017


Cette réunion extraordinaire du CHSCT, qui s'est tenue à l'initiative de  à laquelle se sont associées d'autres organisations syndicales, comporte deux points :


- ✚ Mise en place du CEP
- ✚ Trajectoire GDD

En préambule, nous tenons à informer les agents que la direction ne comptait pas présenter ces deux sujets aux IRP.

1. Mise en place du CEP


La direction nous informe que, selon elle, il n'y a aucune modification, que l'organisation et la nature des activités sont déjà mises en œuvre.

Pour , l'auto positionnement des privés d'emploi est bel et bien nouveau. L'auto positionnement va à l'encontre d'une des missions des conseiller(e)s : le conseil en orientation, en formation et l'intermédiation entre l'offre et la demande d'emploi.

 affirme que la mise en œuvre du CEP implique une nouvelle répartition des portefeuilles qui va se réaliser avec la modification à venir des modalités d'accompagnement. Sur ce point la direction ne délivre aucune information. Nous allons suivre de près le déploiement sur les sites.

Pire, les documents fournis par la direction n'étaient pas actualisés (exemple Hérouville présenté en deuxième vague d'expérimentation est en réalité passé en première vague, c'est notre élue CGT qui en informe l'Etablissement !!)

Y a-t'il un pilote dans l'avion ???


Pour , ce chantier s'imbrique dans une organisation qui éloigne de plus en plus les conseiller(e)s des usagers. A l'heure de la dématérialisation à outrance, au risque de mettre en difficulté les privés d'emploi et les entreprises, forcés d'utiliser internet dès leur inscription ou dès leur premier contact.


Avec cette absence de considération du travail de conseil, il sera facile à la direction de supprimer nos fonctions pour ne pas dire nos emplois.

2. Trajectoire GDD

La direction présente son dossier qui comporte, entre autres, le transfert de 39% d'agents GDD vers le placement.

Elle annonce la baisse d'activité GDD en avançant un nombre croissant de dossiers traités automatiquement.

Pour  la direction ne tient pas compte de la réalité. De toutes parts nous sommes alertés sur le nombre exponentiel de dossiers erronés, traités en second temps par les agents GDD/FRG.

 dénonce l'absence de qualité du traitement fait par ARVATO qui est une structure de saisie, l'indemnisation n'est pas leur métier.


Les erreurs, les doublons, les conflits informatiques, les incidents de paiement, les rejets à tort se multiplient augmentant considérablement la charge de travail des agents GDD/FRG.

La direction fait le choix de ne pas mesurer ce temps de travail et occulte la part réelle de l'indemnisation dans l'ensemble des activités, ce qui lui permet de porter haut et fort que :

- 39% des agents GDD seraient inutiles sur l'indemnisation et pourraient ainsi aller vers le placement.
- Les agents FRG seraient inutiles sur l'indemnisation et devraient retourner à leur activité d'origine.


 alerte également la direction :

Depuis NPDE, nous constatons l'absence d'accompagnement des agents sur les évolutions du métier indemnisation et sur les postures proactives imposées.

Par ailleurs, pour  les collègues FRG vont devoir jouer les bouche-trous en cas d'absences des GDD "cibles" avec une absence totale de considération de l'investissement réalisé à développer connaissances et compétences sur le métier de l'indemnisation.

A cette remarque, associée à notre question sur l'organisation de la veille réglementaire des agents FRG, la direction ne répond rien.


La trajectoire GDD est un dossier que la Direction ne souhaitait pas du tout présenter au CHSCT, d'où notre insistance à obtenir, avec peine ce CHSCT extraordinaire.


Or  voit bien l'importance de ce dossier crucial.

La Direction va imposer des transitions professionnelles lourdes (sur la base d'un prétendu volontariat...)

La prime proposée est quasi « humiliante », c'est un « rachat-au rabais-de compétences »...assez injuste...Par exemple, lors du démantèlement du service SAE, les collègues de ce service avaient reçu 10 points d'indice...

Cette disposition Trajectoire GDD sortie tout droit de la GPEC va carrément à l'encontre d'une évolution professionnelle bien pensée.

 accuse cette nouvelle organisation de nuire à la qualité du service rendu aux usagers.

Face à l'absence d'un dossier travaillé sérieusement, face à l'absence de réponse à nos questions, FO, CFDT et le SNU décident de voter en faveur d'une expertise. 

Nos collègues de Haute Normandie font de même... la CGC et le SNAP s'abstiennent sur cette demande d'expertise.

Votre élue CGT au CHSCT : Christine CONTESSE

Votre Représentante syndicale CGT : Anne DETRUIT

?

*Si vous souhaitez adhérer à notre syndicat contacter les militants
ou imprimez l'exemplaire du bulletin d'Adhésion 2017
que nous vous proposons ci-dessous.*



Bulletin d'Adhésion CGT Pôle emploi Basse-Normandie Année 2017

Nom : Prénom :
Adresse :
Site, Service, Unité :
Tel : E-Mail :@

A retourner auprès du militant de votre choix